



POTINS FEVRIER 2026



Les JO d'hiver, quand tu commences à regarder, tu ne peux qu'adorer, surtout le biathlon !

Et après les jeux, c'est toujours les jeux avec les paralympiques ! Nelly

Les JO, ça vous gagne ! Vous avez tous vibré devant votre poste de TV, glissé, sauté, patiné, tiré, vol plané...Moi perso, j'ai fini d'astiquer mon parquet en suivant le curling, entre deux siestes ! Kiki

SPIRIDON LIMOUSIN

Incontournable, au coeur de Limoges et sur les bords de Vienne :
Une distance qui met tout le monde d'accord tout en gardant à l'esprit
la perf'd'accord, la fête d'abord !!

Ils attendent 499 coureurs, souhaitons-leur !

DIMANCHE 8 MARS 2026

Limoges / Bords de Vienne

LA PONTICAUDE

🏃 COURSE PÉDESTRE : 12 Km ou RELAIS 2x6 Km 🏃

28^{ème} édition !



DÉPART : 10 H

ORGANISATION : **SPIRIDON AMICAL LIMOUSIN**

Courses inscrites au challenge départemental 87

PLUS D'INFOS :

site internet : <https://spiridon-limousin.fr/>

Facebook : Spiridon Amical Limousin

mail : spiridon87@gmail.com



MON DICTIONNAIRE AMOUREUX de la

RONDE HIVERNALE.

Success-story jovicienne.

N comme... comme... Neuvième

Après ses 252 équipes (756 concurrents) en 1999 pour « **Le grand huit** », dixit le RL, la « **Preuve par Neuf** » est apportée en 2001 avec la participation record, pour l'éternité, de 267 triplettes, soit le chiffre affolant de 801 bipèdes !

Affolant ? Avant de détailler pourquoi, voyez un peu la Une du RL :

Spiridon pluvieux, Spiridon heureux : la 9e édition a battu le record

La 9e ronde hivernale organisée par la joyeuse équipe jovicienne du Spiridon a, cette fois encore, battu son record de participants. Ils étaient 801 coureurs hier matin à relever le défi sur la butte de Ravenne, sous la pluie et dans la boue...



Record battu pour la 9e ronde hivernale organisée par le Spiridon-Club de Jœuf-Lorraine avec 801 inscrits, soit 267 équipes.

La veille de la course, 215 équipes, soit 645 coureurs, étaient déjà inscrits. Hier matin à 9 h 30, ce sont 801 concurrents, composant les 267 groupes, qui posaient le pied sur la ligne de départ du stade Ravenne... Le nombre de participants augmente chaque année et la gent féminine n'hésite pas à chausser ses baskets, puisqu'elles étaient pas moins de cent cinquante en ce frais matin d'hiver et pluvieux, à tutoyer la gadoue du parcours. « C'est vraiment exceptionnel, surtout qu'il y a une dizaine d'équipes entièrement féminines », précise le sympathique secrétaire de l'association, Jean-Paul Sanchès. « Tous les clubs de course sont représentés et les gens viennent de partout, et notamment d'un gros quart nord-est, d'Alsace, de Bourgogne et même du Luxembourg », explique-t-il encore fièrement. Cette course parfaitement originale et gratuite dont le principe est d'effectuer trois tours de circuit de 7,370 km, par équipe de trois per-

sonnes en relais, permet à des participants de niveaux différents de courir ensemble. Sachant que le premier courageux accomplit l'intégralité du circuit, soit 22,110 km, et rejoint à chaque tour par un de ses acolytes.

L'ombre au tableau...

Contrairement à l'an passé, Etienne Sanchès, le responsable de l'association (qui compte quelque 70 membres actifs à ce jour), n'a pas rejoint le banc des coureurs, mais c'était tout comme... « La ronde hivernale est une organisation lourde qui se prépare six mois à l'avance, mais c'est avant toute chose la fête du sport et de la convivialité, où tout le monde s'amuse », précise-t-il entre deux aller-retour sur la manifestation. En ce qui concerne la loi antidopage de mars 1999 ? Le sujet vient rapidement figer les sourires des gentils organisateurs...

Il est clair que cette 9e édition n'a failli jamais voir le jour à cause des certificats médicaux. « Nous encoura-

geons chacun des participants à aller chez le médecin et à subir un test d'effort, mais ça n'est pas à nous de s'occuper de cela », ajoute Jean-Paul Sanchès, bientôt rejoint par son frère qui renchérit : « C'est vraiment une plaie de devoir trouver tant de trésors d'ingéniosité pour organiser les choses simplement ». A savoir que le Spiridon-Club de Lorraine n'est pas affilié à la fédération française d'athlétisme et la ronde hivernale est encore moins inscrite au calendrier fédéral des courses hors stade, d'où la dispense de certificat médical. Cette épreuve étant la seule en Meurthe-et-Moselle à ne pas exiger ce type de document, autorisation accordée grâce au caractère festif et au non-encouragement à la performance. Cela dit, que ce soit du côté des organisateurs, des bénévoles ou des spiridoniens, cette 9e édition de la ronde hivernale s'est à nouveau déroulée dans une ambiance de convivialité, de respect et d'humour, sans faillir à la philosophie : la perf' d'accord, la fête d'abord.

Affolant ? Il faut se remettre dans le contexte de l'époque où la FFA fait feu de tout bois pour imposer le fameux « Certificat médical »... Si vous lisez bien les commentaires du journal, en pleine obligation du fameux CM imposé par une FFA toujours aussi avide de capter de nouveaux licenciés, le Spiridon Joeuf Lorraine résiste, encore et toujours, mais pour combien de temps encore ?

La ficelle est un peu grosse : Si vous prenez (et payez...) une licence, pas besoin de fournir un CM. Si vous êtes un franc-tireur qui n'a que faire de la fédé et de son interprétation ... **partisane ? subjective ? tendancieuse ? racoleuse ? escroque ?** (à vous de choisir) de la loi, vous passez par la case toubib (plus à la caisse), et en prime vous accablez et encombrez les pauvres organisateurs bénévoles (d'une course gratuite, faut-il vous le rappeler !) de tracasseries inutiles : **collecte, tri, rappel, vérification, stockage ET restitution** après l'épreuve du fameux « certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds ».

Tout cela, fourberie ultime, au prétexte cousu de fil blanc : protéger la santé des « joggers du dimanche » dans le cadre légal, bienveillant et racoleur, de la loi Antidopage 1999 dite « loi Marie-Georges Buffet », suite au tristement célèbre Tour de France 1998 et à « l'affaire Festina » !

C'est ainsi qu'« *À l'insu de notre plein gré !* », La FFA a sorti de son chapeau un Nième tour de passe-passe. Diable ! « *On nous aurait menti ?* »

Pour l'heure, le SJL se remonte les manches, alerte la presse, tape du poing sur la table, intrigue, manipule, entourloupe et menace...puis obtient le feu vert administratif pour organiser à sa guise. Victoire à la Pyrrhus ?

Peut-être bien en fait ! (suite du feuilleton à la lettre « P » pour d'autres épisodes ubuesques de ce marronnier fédéral !)

À cet oukase, nous avons dit NON. Cette Ronde Hivernale 1999 sera la **seule épreuve en Lorraine**, contre vents et marées, exemptée de cette l'obligation. Grâce à l'opiniâtreté de son président et la bonne foi très surprenante et l'écoute d'un secrétaire général de sous-préfecture à Briey qui ne fera pas, allez savoir pourquoi..., long feu dans la région !



Ci-dessous : quelques unes des multiples coupures de presse du Républicain Lorrain, très à l'écoute de la « Guerre FFA/Spiridon-Joeuf »

interview

E. Sanchès (Spiridon) : courir en toute liberté

Si l'assemblée départementale des courses pédestres hors stade, dans les grands salons de l'hôtel de ville de Briey, s'est longtemps enflammée, elle le doit à l'intervention d'Etienne Sanchès. L'organisateur de la Ronde Hivernale de Joeuf, une course de référence au calendrier, s'insurge face à la circulaire de l'association nationale des courses pédestres hors stade sur « l'obligation d'exiger la présentation du certificat médical ». Une surcharge incontestable, imposée à l'organisation : « Je me vois mal réclamer, à Joeuf, 800 certificats médicaux au départ de la Ronde Hivernale, et renvoyer à la maison tous les concurrents n'en présentant pas ». Cette directive fédérale puise sa source dans la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. « Elle part d'un bon sentiment : protéger le sportif. Mais, au-delà, je ne peux admettre la tentative de récupération par la Fédération Française d'Athlétisme des gens qui courent sur la route, en les amenant de manière déguisée à ne pas voir d'autre solution que celle de prendre une licence » poursuit Etienne Sanchès. Une licence spécifique surgit d'ailleurs à cet point nommé. La licence « Performance » serait en quelque sorte la panacée des non licenciés. Elle ne leur permet pas de participer à des compétitions officielles de la FFA, mais dédouane le jogger de la présentation dominicale régulière du fameux certificat médical « d'autant de moins d'un an et mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ». La FFA délivre ce précieux sésame, sur présentation d'un... certificat médical ! Et de

la somme de 115 F !... Etienne Sanchès reproche à la Fédération de berner les sportifs et les organisateurs en leur laissant croire qu'il n'y a désormais plus d'autre alternative que le certificat ou la licence. Le Jovicien fait état d'une décision de justice, celle du tribunal administratif de Nice, selon laquelle : « Cette délégation ministérielle ne saurait octroyer à la Fédération la tutelle de l'ensemble des associations qui, sans lui être affiliées, ont pour objet la pratique de l'une des disciplines dont il lui incombe de définir la réglementation. Ni d'autoriser ou de refuser l'organisation par des associations indépendantes d'épreuves à l'issue desquelles ne sont pas délivrés de titres ». Bref substance, le règlement sur les certificats médicaux s'applique à tous les clubs régulièrement affiliés à la FFA, alors que les organisateurs non affiliés, les associations indépendantes non soumises à la procédure de l'agrément, n'ont pas de compte à lui rendre. dans la mesure où on ne distribue pas de prix d'une valeur globale supérieure à 10 000 F. En respectant les précautions nécessaires, notamment celles de prudence et de diligence. Organiser une couverture médicale, informer les participants des caractéristiques physiques de l'épreuve, ses difficultés, en recommandant vivement une visite médicale. « Ces épreuves ne pourraient pas être inscrites au calendrier officiel de la CDOHS. Pourquoi ne pas élaborer nous mêmes notre propre calendrier, puisque l'énorme majorité des courses pédestres hors stade de Lorraine est le fait d'associations indépendantes de la FFA ? » conclut Etienne Sanchès.

L'administration prend de court les sportifs

Réunis samedi à l'Hôtel de ville, les membres du Spiridon-Joeuf-Lorraine soulèvent le problème du certificat médical obligatoire qui risque de compromettre la neuvième Ronde hivernale, prévue dimanche 30 janvier. La réponse des sportifs face à la législation est unanime : cours toujours !

Il y a un an, je vous annonçais de gros nuages menaçants sur la course hors stade. C'est chose faite », déplore Etienne Sanchès, responsable de la Ronde hivernale 2000. Le ton est donné. La réunion préparatoire de l'association Spiridon, qui s'est tenue samedi après-midi a permis de déterrer la hache de guerre. L'affaire n'est pas simple car c'est la survie même de la course annuelle, neuvième du nom, qui est l'ordre du jour. La faute n'est à la responsabilité médicale.

Car depuis la loi antidopage du 23 mars 1999, un certificat médical est obligatoire pour participer aux manifestations sportives. A priori, la Ronde hivernale, n'étant pas inscrite au calendrier 2000 de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) des courses hors stade, pourrait sans passer. Mais il faut alors l'aval de la préfecture. Le dossier est en attente et les coureurs en émoi. Etienne Sanchès propose un tour de table... soutien général ! « Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ? Tout ça c'est une histoire de fric ! ». Jean-Paul Sanchès, secrétaire, monte au créneau. « Demander un certificat à 800 personnes est impossible dans la pratique ! »

Libre de courir

D'autant plus qu'il faudrait réclamer également la carte



Les membres de Spiridon et leurs partenaires sont décidés à défendre leur course hivernale.

d'identité des participants pour authentifier leurs noms. Autre constat, les médecins généralistes ne délivrent pas toujours de certificat médical. « Ou alors ce n'est pas remboursé pour la sécurité sociale », renchérit Adrienne Poindron, de la Croix rouge de Joeuf. L'assistance gronde. « Ça détruit le sport amateur ! » Une voix s'élève, celle d'Yves Comodi : « Je ne suis pas contre le certificat médical, mais on doit être libre de courir. Personne ne peut nous l'interdire ! » Ainsi le règlement

stipule que chaque coureur doit renoncer à tout recours contre l'organisateur en cas de défaillance due à une mauvaise condition physique. Chacun courra en son âme et conscience. Et si l'avis de la préfecture était défavorable, tous s'entendent à courir sans organisation ou à défiler au pas le long du parcours. L'idée d'une pétition fait aussi son chemin. Le problème étant posé, la réunion s'est poursuivie avec les interventions des partenaires : Croix Rouge et Citizen Band Homécourtoise.

pour l'assistance radio. Les questions relatives à l'intendance, au parcours, aux dossards et banderoles se sont succédées. La course pédestre de 7,5 km, par équipe de trois, est ouverte (et gratuite) à tous, licenciés ou non. Le rendez-vous est fixé au dimanche 30 janvier, à 8 h, au stade de la Butte de Ravenne à Joeuf... avec ou sans "certifi" !

À Prochaine réunion, prévue samedi 16 janvier à la salle des cités, à 15 h. Contact : Etienne Sanchès (tel. 03 82 22 28 58).

Nous avons donc encore gagné notre bras de fer avec la FFA ! Mais que d'énergie gaspillée et de temps perdu pour rester droits dans nos bottes et éviter de se faire rouler dans la farine frelatée des « fédéraux ». Le village gaulois de Joeuf résiste, certes, et c'est tout à son honneur, mais tout cela commence fort à ressembler à un combat d'arrière garde. D'anciens combattants...

Rêver un impossible rêve
Porter le chagrin des départs
Brûler d'une possible fièvre
Partir où personne ne part...
Telle est ma QUÊTE : suivre l'étoile...



Car à forcer l'allure il arrive qu'on meure pour des idées n'ayant plus cours le lendemain. Mourons pour des idées, d'accord ! Mais de mort lente.

Un grand soleil d'hiver éclaire la colline
Que la nature est belle et que le cœur me fend
La justice viendra sur nos pas triomphants...

Nous serions-nous trompé d'époque ? Les temps changent...



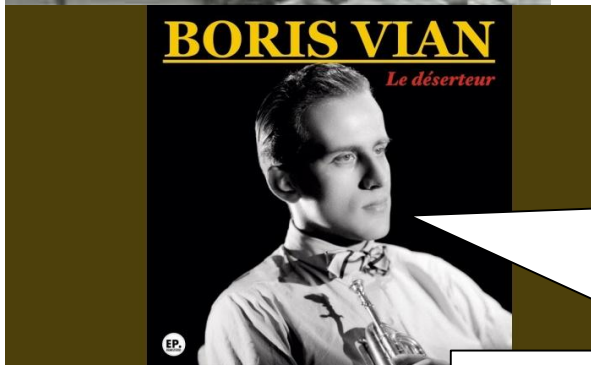
And the first one now
Will later be last
For the times they are a-changin

C'est **QUI** ce **BOB** ???

Didier ! Ça suffit tes grossièretés...



Mesdames messieurs bonsoir. Ici
Léon Zitrone, en direct de la Ronde
Hivernale De Joeuf. Mais tout
d'abord une dépêche AFP du quai
d'Orsay, qui vient de placer le
Spiridon Joeuf Lorraine sur la liste
des organisations terroristes ciblées
par la FFA. Je cite : « Le SJL, une
bande de Poètes-Coueurs-Rêveurs
qui contestent la souveraineté et
l'autorité de la FFA et son
président ». À vous Cognac-Jay.



Monsieur le Président
Je ne veux pas la faire
Je ne suis pas sur terre
Pour tuer des pauvres gens
C'est pas pour vous fâcher
Il faut que je vous dise
Ma décision est prise
Je m'en vais désertier



Longtemps, longtemps, longtemps
Après que les poètes ont disparu
Leurs chansons courent encore dans les rues
La foule les chante un peu distraite
En ignorant le nom de l'auteur*
Sans savoir pour qui battait leur cœur
Parfois on change un mot, une phrase
Et quand on est à court d'idées**
On fait la la la la la la la la la la
* Spiridon-ndlr **sauf la fédé

Fin de l'histoire ??? La suite au prochain numéro...ou plutôt à la lettre **P** après
un intermède, une séquence émotion doublement intense pour le **Q**.

SPIRIDON AURILLAC



Première belle sortie trail à Condat sur le Cézallier : 40km pour Sandra et Vincent en 5h08 ; Sandra finit 3^{ème} féminine !

Moi sur le 27KM, je termine en 3H14, assez content pour un parcours dur mais pas trop humide ! Passage à Montboudif, village natal de Pompidou et descente dans les gorges de la Rhue, bassin de la Dordogne. Le brouillard nous a empêché d'admirer les monts du Sancy !

La soirée festive a permis de récupérer, heureusement on avait prévu le couchage sur place !

KIKI

LE MARATHON : ETUDE SOCIOLOGIQUE PAR LE PROFESSEUR YVAN DU VAN

Le marathon est la distance emblématique, le graal de tout coureur. Voyons la composition du mythe 42, 195KM :

En tête, nous trouvons les maîtres du temps, les obsédés du chrono, les timbrés de l'horloge, maniaques du compteur, prêts à se défoncer, mus par l'irrésistible besoin de franchir au plus vite la ligne d'arrivée, moyennant espèce trébuchante ou pas. On y trouve surtout des Kenyans, Ethiopiens mais peu de Suisses qui préfèrent eux les encaisser ! (les espèces).

Ensuite : les amateurs, dilettantes, pseudo connaisseurs en diététique, sophrologie, anaérobie, et autre hobby. Voyez-les se scruter les uns les autres : « qu'est ce que t'a mis dans ta gourde, du Powerade, du Bull Dozer ou du Birlou, T'as pas la dernière Nike, ouah t'es niqué mon pote ! ». « Et le collant il est en quoi ? Lycra, Gore tex Avery ou fibre naturelle de Kazakhstan ? »

Viennent ensuite les inquiets, les tracassés, les stressés du kilo en trop, les hypocondriaques, hyper sensibles qui se cherchent au bout de leurs lacets et vérifient leur tenue mille fois en ajustant le fréqencio, cardio, cérébro, potentio mètre. Evidemment, ils s'entravent au premier cent mètres en pestant contre les lacets défaits !

Enfin le gros du peloton, derrière, c'est nous tous : les gros, les maigres, les pas rasés, les là par hasard, les imberbes, les poilus, les ramoneurs (sur l'échelle du temps), les beaux papas, les belles mamans, les garçons de café et filles de salle, les rose bonbons, les culs de jatte, les culs bénits, les culs terreux, je pourrais continuer sans fin cet inventaire à la Prévert ; j'arrête là pour ne pas être inquiété par les grincheux qui ne se retrouveraient pas dans ce panel représentatif du marathon, enfin c'est ce que je crois !

Kiki

(Texte paru dans le pied libéré il y a quelques années, donc n'y voyez pas d'anachronismes ou de termes obsolescents !)

SPIRIDON COTE D'AZUR

Prêts ce matin pour la Calade de Cagnes !

Le pavage provençal leur convient bien comme terrain !



SPIRIDON FRANCE
Association Loi 1901
n° W381002191



La Perf' et la Fête

Chez Nelly BRUN
15 rue de Pornichet
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 06 10 95 59 51
jm-nellybrun@orange.fr

Bulletin d'adhésion année 2026

Je soussigné(e) -----

Adresse -----

Déclare adhérer au Spiridon France

1) A titre individuel :

2) Au nom du club :

3) Je verse une cotisation de :

- 15 euros ou plus à titre individuel

- 20 euros ou plus au titre du club

(chèque à l'ordre de Spiridon France)

Fait à -----le-----

Téléphone-----

E-mail-----